

A. VOTRE IDENTITÉ

## DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement vrier 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

Nom et Prénom :			
ou Dénomination (pour les personnes m	orales) : Ville de	STRASBOURG - Service espaces verts et de n	ature
* *		·······	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Code postal <b>67076</b>			
		onnaire des espaces verts et de nature	
Truture des detrités : concentrate ter	Gestio	man e des espaces verts et de nature	
Ville de Strasbourg. Gestionnaire des rés Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffens	erves naturelles taden et du		if forestier de
Wantzenau			
	UCTION ET LES	S AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU	DÉGRADÉS
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE		Description (1)	
Nom scientifique Nom			
commun			
B1 Ciconia ciconia		entiel de nid ou de son support dans le cadre d	
Cigogne blanche de mise en sécurité vis-à-vis des personnes et des biens (nid dangereux			
	support fragilis	é par exemple).	
B2			
(1) préciser les éléments physiques et biologiques des site	e de reproduction et a	iras da ranos auvauals il ast portá attainta	
(1) preciser les cientents physiques et biologiques des site	s de reproduction et al	nes de repos auxqueis ir est porte attente	
C OHELLE EST LA EINALITÉ DE LA DE	STRUCTION D	E L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATIO	N *
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux	
Conservation des habitats		Prévention de dommages à la propriété	×
Etude écologique	<u> </u>	Protection de la santé publique	
Etude scientifique autre		Protection de la sécurité publique	×
Prévention de dommages à l'élevage		Motif d'intérêt public majeur	
Prévention de dommages aux pêcher		Détention en petites quantités	
Prévention de dommages aux culture		Autres	
		l'objectif, les résultats attendus, la portée local	e, régionale ou
nationale : Une importante colonie de Cigog	ne blanche s'est i	nstallée sur le site de l'Orangerie à Strasbourg.	Cette situation
implique potentiellement des interventions	de mise en sécu	rité nécessitant l'enlèvement d'un nid de Cigo	ogne ou de son
		rver la sécurité des personnes et des biens, un	
19:4di-4: d- d/4	ièce protégée a d	été accordée à la Ville de Strasbourg par l'arr	êté préfectoral
	ecc protegee, a		
du 02 février 2022.			
du 02 février 2022. Les contreparties des éventuelles destruction	ons de nids (voir	point H) doivent attirer les cigognes vers les ze	ones naturelles
du 02 février 2022. Les contreparties des éventuelles destruction de la Robertsau, moins problématique du p	ons de nids (voir point de vue de la	cohabitation Homme / Cigogne.	
du 02 février 2022. Les contreparties des éventuelles destruction de la Robertsau, moins problématique du p La Ville de Strasbourg fournit annuellemen	ons de nids (voir point de vue de la nt un bilan des ac	cohabitation Homme / Cigogne. ctions de mise en sécurité et de leurs compensat	
du 02 février 2022. Les contreparties des éventuelles destruction de la Robertsau, moins problématique du p	ons de nids (voir point de vue de la nt un bilan des ac	cohabitation Homme / Cigogne. ctions de mise en sécurité et de leurs compensat	

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE *	DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION				
un risque (arbre dangereux).	d dangereux ou suppression d'un support de nid présentant				
Dégradation 🗆 Préciser :					
Suite sur papier libre					
E OVER LE EGEL LOVILLEEU LEVON DES DED SONNES L	SNO LDD LAW LEG OPÉD LEVONG *				
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES I	de la cellule « expertise faune-flore » du service des espaces				
verts et de nature (Bac+2 à bac+5 en environnement)	ts de la « Gestion faune » du service des espaces verts et de				
Autre formation	ser:				
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUC	CTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION				
possible.	a saison de nidification sera systématiquement privilégiée si				
G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉ	ERATION OU DE DÉGRADATION				
Départements : <b>Bas-Rhin</b>					
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIE CONSERVATION FAVORABLE *	L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES N DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE				
Reconstitution de sites de reproduction et aires de repo Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures	s 🗷 🗆 🗆 🗆 🗆 Préciser :				
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesure de l'espèce concernée : Afin d'inciter les individus libres à ve mis à disposition autour de la ferme de Bussière à la Roberts et contrebalancer l'attractivité de la colonie de l'Orangerie, étêtés en contrepartie de chaque nid détruit. La Ville de Stra des milieux naturels à la Robertsau. Nombre de prairies et d restauration favorable à la biodiversité, ce qui est bénéfique Suite sur papier libre	nir nicher sur le secteur choisi, des embases de nid ont été sau dès 2015. Pour accroître l'offre de sites de nidification des arbres situés à proximité de la ferme de Bussière sont asbourg mène une politique d'acquisition et de restauration le zones humides bénéficient d'une gestion extensive ou de				
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O	PÉR ATION				
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu): Depuis l'obtention de la dérogation initiale en 2017, deux mises en sécurité de nid ont été nécessaires sur l'espace public de la Ville de Strasbourg (en 2020 et en 2023). Comme prévu par l'arrêté, un arbre a été systématiquement été étêté dans le secteur plus naturel de la Robertsau. Cela-dit un couple a investi depuis 2016 un des nids installés à la ferme de Bussière en 2015 mais le mâle étant très territorial, toutes les cigognes tentant de s'installer sur les différents dispositifs mis en place, ont été systématiquement chassées. En 2020 deux embases artificielles supplémentaires ont été mises en place en lieu et place de l'enclos avec individus appelants (comme suggéré par la DREAL).  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser: Communication à la DREAL du nombre de nids éventuellement enlevés dans le cadre de mises en sécurité, du nombre d'arbres traités et du nombre de couples nicheurs s'installant à la Robertsau et encore occupé à l'Orangerie.					
* cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à STRASBOURGle 24/01/2024  Votre signature  CORINNA BUISSON  Adjointe à la cheffe de service				